



# ACCUEIL ET ORIENTATION DES VICTIMES

Guide pratique 2018

Comment orienter la victime ?

Quels conseils lui donner ?

Coordonnées des structures parisiennes

Coordonnées des structures de  
proximité par arrondissement

**Ce guide a été conçu pour les personnels d'accueil, d'orientation et de prise en charge des victimes à Paris.**

**Il sera consultable dans les lieux d'accueil des services publics de la ville de Paris ainsi que sur les sites Intranet des signataires du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales signé en mai 2016.**

## Comment orienter une victime ? Quels conseils lui donner ?

5

### LES ATTEINTES AUX PERSONNES

P 7

- Les différents types d'atteintes aux personnes
  - Violences conjugales
  - Agression sexuelle
  - Agression physique
  - Injure et menace
  - Maltraitance à enfant
  - Violences intrafamiliales
  - Discrimination

### LES ATTEINTES AUX BIENS

P 10

- Les différents types d'atteintes aux biens
  - Vol et extorsion de fonds
  - Cambriolage
  - Dégradation et vandalisme
  - Abus de confiance et escroquerie

## Coordonnées des structures parisiennes

13

### PAR TYPE DE VICTIMES

P 15

- Toute victime
- Femmes victimes de violences
- Enfants victimes
- Personnes âgées victimes
- Victimes d'agressions en raison de leur identité sexuelle ou de genre
- Victimes de mouvements à caractère sectaire
- Victimes d'attentats terroristes ou d'accidents collectifs

### PAR TYPE DE DÉMARCHES

P 21

- Déposer plainte
- Bénéficiaire d'un examen médico-légal
- Bénéficiaire d'un accompagnement social
- Bénéficiaire d'un soutien psychologique
- Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique gratuit
- Demander l'aide juridictionnelle
- Demander une indemnisation de son préjudice
- Connaître les suites à donner à une affaire
- Demander un logement

## Coordonnées des structures de proximité par arrondissement

27

- |                                       |                                       |                                       |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| ▪ 1 <sup>er</sup> arrondissement p 28 | ▪ 8 <sup>e</sup> arrondissement p 38  | ▪ 15 <sup>e</sup> arrondissement p 52 |
| ▪ 2 <sup>e</sup> arrondissement p 30  | ▪ 9 <sup>e</sup> arrondissement p 40  | ▪ 16 <sup>e</sup> arrondissement p 54 |
| ▪ 3 <sup>e</sup> arrondissement p 31  | ▪ 10 <sup>e</sup> arrondissement p 42 | ▪ 17 <sup>e</sup> arrondissement p 56 |
| ▪ 4 <sup>e</sup> arrondissement p 32  | ▪ 11 <sup>e</sup> arrondissement p 44 | ▪ 18 <sup>e</sup> arrondissement p 58 |
| ▪ 5 <sup>e</sup> arrondissement p 34  | ▪ 12 <sup>e</sup> arrondissement p 46 | ▪ 19 <sup>e</sup> arrondissement p 60 |
| ▪ 6 <sup>e</sup> arrondissement p 35  | ▪ 13 <sup>e</sup> arrondissement p 48 | ▪ 20 <sup>e</sup> arrondissement p 62 |
| ▪ 7 <sup>e</sup> arrondissement p 36  | ▪ 14 <sup>e</sup> arrondissement p 50 |                                       |

## Glossaire

64



**Comment orienter la victime ?  
Quels conseils lui donner ?**



# LES ATTEINTES AUX PERSONNES

Les atteintes aux personnes regroupent de multiples situations. Elles peuvent désigner une agression physique mais aussi des agressions verbales et psychologiques (atteintes à l'intégrité psychique de la personne).

Ces dernières sont prises en compte par le système judiciaire français qui prévoit la possibilité d'évaluer le retentissement psychologique d'un comportement agressif sur une victime.

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES AUX PERSONNES

### Violences conjugales

Dans le cadre d'une relation de couple (mariage, concubinage, PACS ou vie maritale) ou d'une ex- relation de couple (ex-conjoints, ex-concubins, ex- pacsés), la violence conjugale est considérée **comme un processus au cours duquel un partenaire adopte à l'encontre de l'autre des comportements agressifs, violents et destructeurs.**

On distingue le **conflit** de la **violence** par le fait que l'un des deux protagonistes établit une emprise sur l'autre.

Les différentes formes de violence :

- violence verbale et psychologique comme les insultes, les menaces, les scènes de jalousie, le contrôle des activités, l'humiliation, le harcèlement moral, la contrainte au mariage...
- violence économique et administrative : contrôle des dépenses, privatisation des ressources, vol, destruction des papiers d'identité...
- violence sociale et familiale : isolement, repli social, rupture avec l'entourage et la famille...
- violence physique et sexuelle : coups, gifles, blessures, agressions, viols, sévices corporels...

### Agression sexuelle

**L'agression sexuelle est définie comme "toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise".** Il peut s'agir d'un viol, de harcèlement sexuel, d'exhibition sexuelle.

Le viol, y compris le viol conjugal, est un crime. Les autres agressions sexuelles sans pénétration constituent des délits.

### Agression physique

**L'agression physique est une atteinte volontaire à la personne humaine,** caractérisée par le fait de porter volontairement des coups à une personne.

Les peines encourues par leur auteur sont aggravées lorsque les faits sont commis sur une personne considérée comme vulnérable en raison de son âge (moins de 15 ans ou personne âgée), d'un handicap, d'un état de grossesse, ou bien encore si la victime a des liens familiaux privilégiés avec l'auteur de l'agression (ascendant, conjoint ou ex-conjoint lié par un mariage, un PACS, un concubinage ou une vie maritale).

### Injure et menace

**Injure** : expression outrageante, terme de mépris ou invective ne renfermant l'imputation d'aucun fait précis. Une injure peut être notamment raciste, sexiste, homophobe ou négationniste.

**Menace** : intimidation ou pression ayant pour objet une atteinte aux personnes ou aux biens. Cette intimidation peut être verbale mais aussi matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet.

### Le devoir de signalement

Tout professionnel, tout citoyen est dans l'obligation de signaler :

- Tout crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets ou dont les auteurs sont susceptibles de commettre de nouveaux crimes (art. 434-1 du code pénal).
- Tout cas de privation, de mauvais traitements ou d'agressions ou atteintes sexuelles infligées à un mineur ou à une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychologique ou d'un état de grossesse (art. 434-3 du code pénal).

### Maltraitance à enfant

Maltraiter un enfant, ce n'est pas seulement agir avec brutalité ou le frapper, c'est aussi :

- le négliger, l'ignorer, lui faire subir humiliations, moqueries, brimades ;
- créer autour de lui une ambiance de peur ;
- instaurer un climat ambigu ;
- avoir un langage ou un comportement déplacé ;
- se rendre coupable envers lui d'atteintes sexuelles ;
- l'exposer aux violences conjugales : l'enfant subit cette forme de violences de façon indirecte avec des répercussions psychosomatiques et des troubles du comportement importants.

### Violences intrafamiliales

Il s'agit des **violences commises sur le conjoint ou le concubin** (se reporter à la rubrique «les violences conjugales»), **sur les enfants mineurs** (se reporter à la rubrique «maltraitance à enfant») **ou majeurs, ou bien encore sur les ascendants.**

### Discrimination

La discrimination est un **traitement moins favorable subi par une personne par rapport à une autre dans une situation comparable**, en raison de critères prévus par la loi : origine, sexe, situation de famille, apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique apparente ou connue de son auteur, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales et appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une «race» ou une religion déterminée.

Les discriminations sont punies par la loi (art. 225-1 du code pénal) dès lors qu'elles consistent à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service, à entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque, à refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne (art. 225-2 du code pénal).

La victime de discrimination pourra prendre contact avec une des permanences du Défenseur des droits organisées dans les Points d'Accès aux Droits (PAD) ou les Maisons de Justice et du Droit (MJD).

## QUELS CONSEILS DONNER À LA VICTIME ? COMMENT L'ORIENTER ?

Comme toute infraction, il est indispensable de **réunir toutes les preuves et témoignages utiles** pour étayer la procédure judiciaire.

Il est très important d'avertir la victime de son intérêt à **conserver des preuves de l'agression**. Elle doit notamment conserver les habits, tissus, toute chose qui aurait été en contact avec l'agresseur en l'état, pour qu'elles puissent faire l'objet d'une recherche d'ADN.

### Comment orienter la victime ?

#### DÉPOSER PLAINTE

Si la personne est victime d'une agression physique, de violence conjugale, d'une agression sexuelle ou de toute autre atteinte sur sa personne vous devez l'inviter à déposer plainte, dans les plus brefs délais.

- **en se rendant au commissariat le plus proche, ce qui est la solution à privilégier car elle permet une prise en compte rapide de la plainte ;**
- **ou en adressant un courrier au procureur de la République** (cf. modèle de courrier page 21).

Pour les personnes victimes des **agressions sexuelles les plus graves** (viol, violence avec barbarie), vous devez l'inviter à **se rendre dans le district de police judiciaire compétent de l'arrondissement** où l'infraction a eu lieu.

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

#### Le cas spécifique d'un mineur victime de violence

**Si un enfant se présente à vous** en se déclarant victime de violences, il convient d'appeler la **Brigade de protection des mineurs** de la Préfecture de police.

**Si un adulte se présente à vous** pour vous signaler un enfant maltraité, vous devez lui conseiller de :

- Appeler la **Brigade de protection des mineurs** de la Préfecture de police (**uniquement dans le cas où il a été directement témoin de l'agression**) ;
- Téléphoner au **service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (119)** pour faire un signalement. Service ouvert 7 jours/7 - 24H/24 ;
- Contacter le **service social** de l'arrondissement.

Si la personne ne souhaite pas contacter elle-même l'un de ces services, en informer votre chef de service pour qu'il téléphone lui-même au 119.

Par ailleurs, les justificatifs des frais médicaux restés à la charge de la victime constituent des éléments de preuve des dégâts matériels subis et pourront être versés au dossier.

**S'il existe des témoins de l'agression**, il convient de leur demander de **rédiger une attestation** relatant les faits ou noter leurs simples noms et adresses.

Il conviendra également de conserver tous les courriels ou SMS relatifs aux faits subis.

#### BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, PSYCHOLOGIQUE OU JURIDIQUE

De plus, vous pouvez **inviter la victime à prendre contact** :

- **Avec un assistant du service social** de proximité (cf. structures de proximité par arrondissement page 27).
- **Avec un médecin** ou avec l'association **Paris Aide aux Victimes (PAV)** pour une prise en charge psycho-traumatique. Le soutien psychologique est essentiel, tant pour la victime que pour l'entourage proche.

- **Avec une Maison de Justice et du Droit (MJD), un Point d'Accès au Droit (PAD), le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV), «avocat au service des victimes» du Tribunal de Paris, ou toute autre association d'aide aux victimes** généraliste ou spécialisée qui pourra informer la victime sur ses droits, l'aider dans l'accomplissement de ses démarches ou l'orienter vers une structure répondant à ses attentes.

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)

Vous pouvez également prendre directement un rendez-vous pour la victime auprès de la structure vers laquelle vous l'avez orientée afin de lui faciliter les démarches.

Pour ce qui est des violences conjugales, des brochures spécifiques sont disponibles pour les victimes :

- . AGIR contre les violences conjugales ;
- . AGIR face aux viols et agressions sexuelles ;
- . AGIR face aux harcèlements sexistes et sexuels au travail ;
- . Femmes d'ici et d'ailleurs.

Elles comportent de nombreuses adresses utiles. Se renseigner auprès de la mairie d'arrondissement.

#### L'ordonnance de protection

Depuis la loi du 9 juillet 2010, pour les femmes victimes de violences au sein du couple ou par un ancien conjoint, partenaire lié par un PACS ou concubin, le juge aux affaires familiales peut, s'il le juge nécessaire, délivrer en urgence une ordonnance de protection.

La victime peut notamment demander, de façon temporaire, l'éviction du compagnon violent du domicile ou le relogement de la victime de façon anonyme.

Pour plus d'information, contacter le CIDFF

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)



### Faire constater ses blessures

Si la victime est blessée, vous pouvez également lui préciser que suite à son dépôt de plainte, la police devra la diriger vers les **Urgences Médico-Judiciaires (UMJ)** de l'Hôtel Dieu afin de passer un examen médico légal constatant l'agression.

La consultation auprès du médecin des UMJ a pour but **de constater les blessures physiques et leur retentissement psychologique**. Il précisera la durée de l'incapacité totale de travail (ITT, voir encadré). Ce constat sera ensuite utilisé dans une procédure judiciaire comme élément de preuve. Après le passage aux UMJ, la victime doit remettre le constat médical aux services de police qui ont reçu la plainte.

Les autres certificats établis par un médecin de ville ou autres services hospitaliers pourront venir étayer la procédure. Ces certificats seront à conserver en lieu sûr. Ils devront obligatoirement être complétés par un certificat des UMJ.

**L'examen médico-légal ne peut se faire que sur réquisition des services de police.**

Les violences verbales et psychologiques étant difficiles à prouver, il est possible d'orienter la victime vers les Urgences Médico-Judiciaires (UMJ) afin d'établir un certificat médical pour retentissement psychologique.

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)*

**En raison de la particularité des violences faites aux femmes, une permanence d'associations** est mise en place à l'Unité Médico-Judiciaire de l'Hôtel Dieu afin de mieux accueillir les femmes victimes et de leur délivrer information, orientation, mise à l'abri et soutien

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)*

Toutes les victimes peuvent s'y rendre même sans dépôt de plainte.

#### ►► A SAVOIR

ITT : incapacité totale de travail

La durée de l'ITT, établie pour l'UMJ, aide à qualifier l'infraction. Il ne s'agit en aucun cas d'un arrêt de travail. C'est au médecin généraliste de rédiger si nécessaire un arrêt de travail.

# LES ATTEINTES AUX BIENS

Les atteintes aux biens rassemblent toutes les formes de dommages matériels constitués soit par l'appropriation frauduleuse soit par la dégradation volontaire d'un bien appartenant à autrui.

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES AUX BIENS

### VOL ET EXTORSION DE FONDS

#### Définition du vol

Le **vol** est défini comme la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. Le bien volé doit avoir été pris contre la volonté de celui à qui il appartient.

Il existe plusieurs types de vol :

- le vol simple, sans violence ni menace ;
- le vol avec violence ou menace (ex : vol à l'arraché, vol à main armée) ;
- le vol par ruse ou à la fausse qualité (vol au domicile, par une personne qui se présente sous une fausse identité pour tromper sa victime).

#### Définition de l'extorsion de fonds

L'**extorsion de fonds** est le fait pour une personne d'obtenir, ou de tenter d'obtenir, par des violences, menaces de violences ou contraintes, une signature, un engagement, une renonciation, la révélation d'un secret ou la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le **racket**, dont certains enfants font l'objet, correspond à un délit d'extorsion de fonds (art. 312-1 du code pénal).

### CAMBRIOLAGE

#### Définition

Le **cambriolage** est un vol commis dans un local d'habitation ou dans un lieu destiné ou utilisé à l'entrepôt de fonds, valeurs, marchandises ou matériels, en pénétrant dans les lieux par ruse, effraction ou escalade.

#### Quels conseils donner à la victime ?

**Ne rien déplacer** avant d'avoir contacté son assureur.

En contactant son assureur, la victime pourra déterminer si elle bénéficie de la garantie assistance pour faire effectuer les réparations urgentes (remplacement de serrures, portes ou de vitres, par exemple).

**Pour les sinistres importants**, il est conseillé de **se faire aider par un expert** dont les honoraires peuvent être pris en charge par l'assurance de la victime si elle bénéficie d'une garantie « honoraires d'expert ».

Pour bénéficier du remboursement du (ou des) bien(s) détruit(s) ou détérioré(s) ou des frais de remise en état, inviter la victime à conserver tout document utile (factures, rapports d'expertise, photos des biens volés ou détériorés, etc.).

**Conserver les objets endommagés en l'état** (serrures forcées, etc. Ceux-ci constitueront des preuves.

### Comment orienter la victime ?

Si la personne est **victime de vol**, vous devez l'inviter :

- à se rendre au commissariat de police dans les meilleurs délais pour y porter plainte. Un récépissé lui sera remis ;
- à déclarer le vol à son assureur (si la victime est assurée pour le type de vol subi) et à envoyer à son assureur le récépissé de déclaration de vol, remis par la police, par pli recommandé dans le délai requis par l'assurance.

**En cas de vol de chéquier ou de carte de crédit**, vous pouvez conseiller à la personne de faire opposition auprès de sa banque.

Si la personne est victime d'un vol à main armée (avec arme à feu) ou d'un vol à la fausse qualité (vol au domicile, par une personne qui se présente sous une fausse identité pour tromper sa victime) ;

Vous devez l'inviter à se rendre au commissariat du lieu des faits. Le cas échéant, le commissariat se dessaisira au profit du district de police judiciaire compétent de l'arrondissement où l'infraction a eu lieu.

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

**Si la personne est victime d'un cambriolage**, vous devez l'inviter :

- à déposer plainte dans les meilleurs délais au commissariat de police. Un récépissé devra lui être remis ;
- à déclarer le sinistre à son assureur dans les 2 jours ;
- à remettre à son assureur un estimatif des pertes. Cet état doit être chiffré et accompagné de justificatifs (factures, bons de garantie, photos, expertise préalable pour les objets de valeur).

Si la victime n'est pas assurée, elle pourra, si elle en fait la demande et sous certaines conditions (ressources et notion de situation matérielle grave), bénéficier d'une indemnisation par la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI). (cf. page 24)

#### En cas de blessures

Si la victime est blessée, vous pouvez l'informer que les agents de police l'enverront sur requête vers les Urgences Médico-Judiciaires - UMJ (cf. les coordonnées des structures parisiennes page 13) pour que les médecins établissent un certificat d'ITT (cf. page 9). Seul le constat établi par un médecin des UMJ après le dépôt de plainte pourra être ensuite utilisé dans une procédure judiciaire.

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES AUX BIENS (SUITE)

### DÉGRADATION ET VANDALISME

#### Définition

Destruction, dégradation, vandalisme :  
Il s'agit de détériorations volontaires d'un bien appartenant à autrui.

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins sans autorisation préalable sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est considéré comme une détérioration.

#### Quels conseils donner à la victime ?

Ne rien déplacer avant d'avoir contacté son assureur.

En contactant son assureur, la victime pourra déterminer si elle bénéficie de la garantie assistance pour faire effectuer les réparations urgentes (remplacement de portes ou de vitres, par exemple).

#### Comment orienter la victime ?

Dans l'hypothèse où la dégradation est importante, inviter la victime à déposer plainte dans le commissariat le plus proche.

### ABUS DE CONFIANCE ET ESCROQUERIE

#### Définition de l'abus de confiance

C'est un délit sanctionnant le fait pour une personne, de détourner au préjudice d'autrui un bien quelconque (somme d'argent, bien mobilier etc.) qui lui a été remis alors qu'elle devait ou bien le restituer ou bien en faire un usage déterminé.  
Ce délit est prévu à l'article 314-1 du code pénal.

#### Définition de l'escroquerie

L'escroquerie est le fait de tromper une personne physique ou morale pour que cette personne vous remette de l'argent ou un bien quelconque. Elle s'exerce par des manoeuvres frauduleuses. Pour cela, l'escroc peut mentir sur son nom ou sa profession. Il peut faussement prétendre être membre d'une association d'aide et se faire remettre, à ce titre, de l'argent ou tout autre bien. Il peut aussi prétendre avoir des pouvoirs divinatoires.

#### Comment orienter la victime ?

En cas d'abus de confiance et d'escroquerie, la victime devra rassembler le maximum de justificatifs de son préjudice, à fournir lors de son dépôt de plainte au commissariat.



# Coordonnées des structures parisiennes



# STRUCTURES PARISIENNES PAR TYPE DE VICTIMES

## POUR TOUTE VICTIME

**Pour toute information, 7j/7j de 9h à 21h : contacter le «08 VICTIMES»  
Tél. : 08 842 846 37**

**Paris Aide aux Victimes (PAV) Antenne Sud**  
12, rue Charles Fourier - 75013 Paris - Tél. 01 45 88 18 00  
du lundi au vendredi de 9h à 17h (uniquement sur rendez-vous)

**Paris Aide aux Victimes (PAV) Antenne Nord**  
22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 83 50  
du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 (uniquement sur rendez-vous)

### **Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal de Paris (BAV)**

#### Informations et accompagnement par «Paris Aide aux Victimes»

Accueil au Tribunal de Paris  
Rdc du socle, Parvis du Tribunal - 75017 Paris  
Tél. : 01 44 32 77 08 / 01 44 32 93 75  
E-mail : bav-tgi-paris@justice.fr  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 à 13h00 à 18h00

Permanences gratuites du Barreau de Paris  
en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)  
«Avocat au service des victimes»  
1Rdc du socle, Parvis du Tribunal - 75017 Paris  
Tél. : 01 44 32 49 01  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 sans rendez-vous

### **Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie**

Unité de soins spécialisée dans le traitement médico-psychologique  
des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes,  
d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatique.  
131, rue de Saussure - 75017 Paris - Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

**Violences Femmes Info «3919»**

Pour les victimes / témoins et les professionnels  
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 - samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 18h00  
 Appel gratuit y compris depuis un téléphone portable (Fédération Nationale Solidarité Femmes )  
 Site : [www.solidaritefemmes.org](http://www.solidaritefemmes.org)  
 Ecoute - information - orientation

**Viol femmes informations : 0800 05 95 95**

Du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 - gratuit  
 Groupes de paroles pour femmes victimes de viol  
 Collectif féministe contre le viol :  
 Site : [www.cfcv.asso.fr](http://www.cfcv.asso.fr)  
 E-mail : [collectifeministe.contreleviol@wanadoo.fr](mailto:collectifeministe.contreleviol@wanadoo.fr)

**Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17 rue Jean Poulmarch - 75010 Paris - Tél. : 01 83 64 72 01  
 Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)  
 Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
 Le vendredi matin de 10h00 à 12h30  
 Ecoute, information et orientation. Le CIDFF organise des permanences dans différents arrondissements (cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

**Permanences dans les Maisons de Justice et du Droit (MJD)**

(cf. adresses page 23)  
 - 10<sup>e</sup> arrondissement : Mercredi de 9h30 à 12h30  
 - 15<sup>e</sup> arrondissement : Lundi de 14h00 à 17h00  
 - 17<sup>e</sup> arrondissement : Lundi de 14h00 à 17h00  
 Sur rendez-vous

**Permanences aux Points d'Accès au Droit (PAD)**

(cf. adresses page 23)  
 - 13<sup>e</sup> arrondissement : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois de 14h00 à 17h00  
 - 19<sup>e</sup> arrondissement : Jeudi de 9h30 à 12h30  
 - 20<sup>e</sup> arrondissement : Vendredi de 9h30 à 12h30  
 Sur rendez-vous

**Point d'Accès au Droit du 20<sup>e</sup> arrondissement**

18-20 rue Ramus - 75020 Paris - Tél. : 01 53 27 37 40  
 Accueil renforcé pour les victimes de violences conjugales

**Femmes Solidaires**

Maison des Ensembles  
 3-5 rue d'Aligre - 75012 Paris - Tél. : 01 40 01 90 90  
 E-mail : [femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr)  
 Du mardi au vendredi de 10h00 à 17h00  
 Accueil, écoute et orientation (accueil sur rendez-vous jeudi et vendredi)

**Association ESPEREM**

14 rue Bellier Dedouvre - 75013 Paris  
 Tél. : 01 43 13 13 53  
 Permanences sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 20h00.

**Permanence d'associations de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) Hôtel Dieu**

1, place du Parvis Notre Dame - 75004 Paris  
 Tél. : 01 42 34 87 84  
 E-mail : [asso.umj@htd.aphp.fr](mailto:asso.umj@htd.aphp.fr)  
 Accueil du lundi au vendredi sans rendez-vous.  
 PAV offre un primo accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00  
 Trois associations spécialisées y tiennent des permanences par demi-journées du lundi au vendredi :  
 - CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
 - MFPF : Mouvement Français pour le Planning Familial  
 - CFCV : Collectif Féministe Contre le Viol

**Bureau d'Aide aux Victimes du Palais du Tribunal de Paris (BAV)**

Tribunal de Grande Instance de Paris  
 Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris  
 Tél. : 01 44 32 51 51  
 E-mail : [bav-tgi-paris@justice.fr](mailto:bav-tgi-paris@justice.fr)

**Maison des femmes de Paris**

163 rue de Charenton - 75012 Paris - Tél. : 01 43 43 41 13  
 E-mail : [maisondesfemmesdeparis@orange.fr](mailto:maisondesfemmesdeparis@orange.fr)  
 Accueil et accompagnement de femmes victimes de violences  
 Les lundi, jeudi, vendredi de 13h00 à 18h00  
 Le mardi de 13h00 à 16h30

**Libre terres des femmes (LTDF)**

11, bd Mac Donald - 75019 Paris  
 Tél. : 06 26 66 95 70 et 01 40 35 36 67  
 Site : [www.ltfd.fr](http://www.ltfd.fr)  
 E-mail : [ltfd@orange.fr](mailto:ltfd@orange.fr)  
 Permanences pour les femmes victimes de violences  
 Le lundi de 14h00 à 18h00, le mercredi 9h00 à 13h00 et  
 Le jeudi de 14h00 à 20h00

**Help Femmes**

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris  
 Tél. : 06 76 38 53 19 aux heures d'ouverture  
 Lundi - mercredi - vendredi de 19h00 à 22h00 ;  
 samedi de 14h00 à 18h00  
 Accueil pour femmes victimes de violences conjugales

**Halte Aide Femmes Battues - Espace Solidarité**

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris - Tél. : 01 43 48 18 67  
 Le lundi de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30  
 Les mardi et mercredi de 14h00 à 18h30  
 Le vendredi de 14h00 à 18h00  
 E-mail : [espace.solidarite@hafb-asso.com](mailto:espace.solidarite@hafb-asso.com)

**Le Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris - Tél. : 01 42 60 93 20  
 9, villa d'Este 75013 Paris - Tél. : 01 45 84 28 25  
 2, rue Hittorf - 75010 Paris - Tél. : 01 42 45 67 35  
 E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)  
 Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

**Avocats Femmes et Violences (AFV)**

Tél. : 0 820 20 34 28  
 Site : [www.afv-asso.fr](http://www.afv-asso.fr)  
 Permanences téléphoniques d'avocat.es les lundi, mardi et jeudi de 15h00 à 19h00



### **Association Elle's imagine'nt**

8, rue Poirier de Narçay  
75014 Paris  
Tél. : 06 61 89 47 90  
(uniquement pour les femmes qui ne disposent pas d'une messagerie)  
E-mail : [accueil@ellesimagent.fr](mailto:accueil@ellesimagent.fr)  
Site : [www.ellesimagent.fr](http://www.ellesimagent.fr)  
Permanences d'accueil sans rendez-vous (se renseigner par E-mail).  
Permanences d'accueil sur rendez-vous :  
Le vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 13h00.  
Permanences téléphoniques :  
Le mardi de 11h00 à 14h00 et le jeudi de 13h00 à 16h00.  
Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans leurs procédures juridiques, sociales et psychologiques.

### **Femmes solidaires**

3, rue d'Aligre - 75012 Paris  
Permanences d'accueil et d'écoute téléphonique  
Tél. : 01 40 01 90 90  
Du mardi au vendredi de 10h00 à 17h00  
E-mail : [femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr)

## **Agressions sexuelles et viols**

### **Viols femmes informations**

Tél. : 08 00 05 95 95  
Du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00

### **Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie**

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## **Femmes en situation irrégulière victimes de violences**

Le statut de victime prévaut sur la situation administrative de ces femmes.

### **Permanence femmes - CIMADE**

Prise de rendez vous par téléphone uniquement le mercredi :  
Tél. : 01 40 08 05 34 ou 06 77 82 79 09  
Accueil des femmes étrangères victimes de violences dans le cadre de l'obtention d'un titre de séjour.

### **Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD)**

94, Boulevard Masséna/9 Villa d'Este - 75013 Paris  
Tél. : 01 53 79 18 73  
E-mail : [asfad@free.fr](mailto:asfad@free.fr) - [www.asfad.org](http://www.asfad.org)  
Accompagnement des femmes sur rendez-vous

### **Féministe, anticapitaliste, et tiers mondiste (FASTI)**

Tél. : 01 58 53 58 53  
Site : [www.fasti.org](http://www.fasti.org)  
Standard tous les matins de 9h00 à 13h00  
Permanences juridiques et administratives : mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 sans rendez-vous.

### **Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) :**

2, rue Jules Cloquet - 75018 Paris - Tél. : 01 55 56 62 62 / 69  
Permanence sociale sur rendez-vous : lundi 14h00 à 17h30 et du mardi au vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

## **Hébergement des femmes victimes de violences**

### **Le Phare - Association ESPEREM**

Centre d'hébergement - Adresse confidentielle  
Tél. : 01 45 85 12 24  
Mise à l'abri de femmes victimes violences (seule ou avec enfant)  
24h/24, 365 jours par an, sur demande des partenaires

### **Centre Suzanne Kepes - Adresse confidentielle**

Tél. : 01 58 01 09 45 ou Fax : 01 45 78 65 77  
Centre d'hébergement, lieu d'accueil, écoute et conseil

### **FIT, une femme, un toit**

Tél. : 01 44 54 87 90  
Site : [www.associationfit.org](http://www.associationfit.org)  
Accompagnement et écoute, hébergement de jeunes femmes de 18 à 25 ans

### **Foyer Louise Labé**

Tél. : 01 43 48 20 40  
Hébergement pour les femmes victimes de violences

## **Mutilations sexuelles**

### **Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)**

51, avenue Gambetta - 75020 Paris  
Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax : 01 43 48 00 73  
Du lundi au vendredi - Accueil sur rendez-vous  
Site : [www.federationgams.org](http://www.federationgams.org)

### **Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (CAMS)**

6 place Saint-Germain-des-Prés - 75006 Paris  
Tél. : 01 45 49 04 00  
Accueil sur rendez-vous  
Site : [www.cams-fgm.net](http://www.cams-fgm.net)

## **Femmes handicapées victimes de violences**

### **Femmes pour le dire, femmes pour agir**

2, rue Aristide Maillol - 75015 Paris  
Plateforme d'écoute téléphonique au 01 40 47 06 06  
Le lundi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30  
jeudi de 10h00 à 13h00  
Site : [www.fdfa.fr](http://www.fdfa.fr)  
Pour les femmes sourdes et malentendantes  
E-mail : [ecouteffda@gmail.com](mailto:ecouteffda@gmail.com)

### **Maison des femmes de Paris**

163, rue de Charenton - 75012 Paris - Tél. : 06 73 72 43 84  
E-mail : [rdv.apjs@gmail.com](mailto:rdv.apjs@gmail.com)  
Permanences sociales et juridiques pour les femmes sourdes et malentendantes : tous les vendredis de 14h00 à 16h30.

### Mariages forcés

#### Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)

51, avenue Gambetta - 75020 Paris  
Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax: 01 43 48 00 73  
Du lundi au vendredi : accueil sur rendez-vous  
Site : [www.federationgams.org](http://www.federationgams.org)

#### ACORT - Groupe femmes de Turquie

2 bis, rue Bouchardon - 75010 Paris  
Tél. : 01 42 01 12 60  
Site : [www.acort.org](http://www.acort.org)

#### Voix de femmes -SOS mariage forcé

Tél. : 01 30 31 05 05  
Ligne d'écoute anonyme et confidentielle  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 13h00  
E-mail : [contact@association-voixdefemmes.fr](mailto:contact@association-voixdefemmes.fr)  
Site : [www.association-voixdefemmes.fr](http://www.association-voixdefemmes.fr)

### POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

#### Ligue Française de Santé Mentale (LFSM)

11, rue Tronchet - 75008 Paris  
Tél. : 01 42 66 20 70  
Site : [www.lfsm.org](http://www.lfsm.org)  
Consultations pour les victimes et auteurs de violences sur rendez-vous.

#### SOS violences familiales

11, rue Taine - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 73 01 27  
Association pour les auteurs de violences conjugales.

#### Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)

Tél. : 01 44 32 52 66  
E-mail : [communication@apcars.org](mailto:communication@apcars.org)  
Site : [www.apcars.fr](http://www.apcars.fr)  
Logement et accompagnement social des auteurs (décohabitation des conjoints violents).

### Esclavage moderne

#### Comité contre l'esclavage moderne (CEEM)

107, Avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél. : 01 44 52 88 90  
E-mail : [infoccem@wanadoo.fr](mailto:infoccem@wanadoo.fr)  
Site : [www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org)  
Accueil et accompagnement de victimes de travail domestique forcé, de séquestration, d'esclavage sexuel  
Admission après rapport social et entretien

### Violences sexistes et sexuelles au travail

#### Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)

51, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris  
Tél. : 01 45 84 24 24  
Uniquement sur rendez-vous :  
Permanence téléphonique :  
Mardi de 14h00 à 17h00, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30  
E-mail : [contact@avft.org](mailto:contact@avft.org)  
Site : [www.avft.org](http://www.avft.org)

## ENFANTS VICTIMES

### **ALLO Enfance en Danger**

Tél. : 119  
(appel gratuit depuis tous les téléphones)  
24 h/24 - 7j/7  
www.allo119.gouv.fr

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### **Le Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 60 93 20  
Mercredi de 13h30 à 16h00 (accueil des jeunes)  
Du lundi au jeudi : consultations médicales sur rendez-vous  
E-mail : mfpf75@wanadoo.fr  
Site : www.paris.planning-familial.org

### **Antenne des mineurs du Barreau de Paris**

Tribunal de Paris  
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris  
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Consultation sur place ou par téléphone au 01 42 36 34 87  
(Sans rendez-vous)  
E-mail : antennesdesmineurs@avocatparis.org  
Elle accueille les mineurs, leur famille et les professionnels en lien avec les moins de 18 ans.

### **Permanence de la Brigade de protection des mineurs de la Préfecture de Police de Paris**

En cas de présentation physique de mineurs en détresse.  
12, quai de Gesvres - 75004 Paris  
Tél. : 01 49 96 32 50

### **Pôle mineurs de Paris Aide aux Victimes (PAV)**

Prise en charge des enfants victimes et des enfants témoins des violences entre leurs parents  
12-14, rue Charles Fourier - 75013 Paris  
Tél. : 01 45 88 18 00 sur rendez vous

### **Unité d'accueil des jeunes victimes - Hôpital d'enfants Armand Trousseau**

26, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 73 54 13  
Consultation sur rendez-vous pour les jeunes jusqu'à 18 ans victimes de psycho traumatisme et de maltraitance (physique, psychologique, sexuelle etc.).  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sauf jours fériés  
E-mail : uajv.enfant@trs.aphp.fr

### **Accueil psychothérapeutique pour enfants et adolescents de Paris 13 - Centre Alfred Binet**

76, avenue Edison - 75013 Paris  
Tél. : 01 40 77 43 40  
E-mail : CentreAlfred.Binet@asm13.org  
Lundi, Mardi et Jeudi de 9h00 à 19h30  
Mercredi et Vendredi de 9h00 à 18h30  
Samedi de 8h30 à 13h00  
Tous les jours sur rendez-vous

### **Face à la cyber-violence : 0800 200 000**

Numéro vert national pour la protection des mineurs sur Internet  
Anonyme et confidentiel  
Site : www.netecoute.fr

## PERSONNES ÂGÉES VICTIMES

### **Numéro national contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées**

Tél. : 39 77 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)  
Accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00

### **Consultations gériatriques et psychiatriques à l'hôpital Bretonneau**

Prise de rendez-vous au Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal de Paris(BAV)  
Tribunal de Paris - Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris - Tél. : 01 44 32 51 51  
E-mail : bav-tgi-paris@justice.fr

Prise en charge médico-judiciaire destinée aux personnes âgées de plus de 65 ans victimes de faits de délinquance astucieuse (abus de faiblesse, abus de confiance, escroqueries) ainsi que des faits de vols fausse qualité et de vols avec violences.

### **ALMA Paris**

117, rue de Charenton - 75012 Paris  
Tél. : 01 42 50 11 25  
Permanence d'écoute :  
Mardi : 10h00 à 13h00  
Jeudi : 13h30 à 16h30 puis de 18h00 à 20h00  
Vendredi : 10h00 à 13h00  
Pas d'accueil physique  
Antenne téléphonique destinée à soutenir, écouter, orienter et conseiller les personnes âgées victimes d'actes de maltraitance, ou leur entourage.

## VICTIMES D'AGRESSIONS EN RAISON DE L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE

### **SOS homophobie**

Tél. : 01 48 06 42 41

Ligne d'écoute anonyme

Pas d'écoute les jours fériés

Les mardi et jeudi de 18h00 à 22h00

Samedi de 14h00 à 16h00

Site : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

Chat'écoute : [www.sos-homophobie.org/chat](http://www.sos-homophobie.org/chat)

Tous les jeudis de 21h00 à 22h30 et dimanches de 18h00 à 19h30 (sauf jours fériés)

Service d'écoute nationale anonyme pour les personnes victimes ou témoins, d'actes ou de discriminations lesbophobes, gayphobes, biphobes ou transphobes. L'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé.

### **RAVAD**

RAVAD c/o Centre LGBT Paris

63, rue Beaubourg - 75003 PARIS

Tél. : 06 17 55 17 55 (en cas d'urgence)

Pour toute question d'ordre général :

E-mail : [urgence@ravad.org](mailto:urgence@ravad.org)

Site : [www.ravad.org](http://www.ravad.org)

Le RAVAD est une association qui assiste les victimes d'agressions et de discriminations, en particulier pour les agressions en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

## VICTIMES DE MOUVEMENTS À CARACTÈRE SECTAIRE

### **Association pour la Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes (ADFI)**

42, rue Léon - 75018 Paris

Tél. : 01 44 92 30 14

E-mail : [adfi.parisidf@gmail.com](mailto:adfi.parisidf@gmail.com)

Site : [www.adfiparisidf.fr](http://www.adfiparisidf.fr)

Information, conseil, aide juridique et psychologique à destination des victimes, directes ou indirectes, de mouvements à caractère sectaire.

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Entretiens sur rendez-vous uniquement

### **Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM)**

3, rue Lespagnol - 75020 Paris

Tél. : 01 43 71 12 31

E-mail : [ile-de-francel@ccmm.asso.fr](mailto:ile-de-francel@ccmm.asso.fr)

Site : [www.ccmm.asso.fr](http://www.ccmm.asso.fr)

Ecoute, orientation, soutien psychologique et conseil juridique à destination des victimes, directes ou indirectes, de mouvements à caractère sectaire.

Accueil sur rendez-vous et permanence téléphonique lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 18h00

### **AFSI : Alerte Faux Souvenirs Induits**

Maison des associations du 13<sup>e</sup> arrondissement

11, rue Caillaux - 75013 Paris

Tél. : 06 81 67 10 55

E-mail : [afsi.fauxsouvenirs@wanadoo.fr](mailto:afsi.fauxsouvenirs@wanadoo.fr)

Site : [www.afsifrance.org](http://www.afsifrance.org)

## VICTIMES D'ATTENTATS TERRORISTES ET D'ACCIDENTS COLLECTIFS

Le suivi et l'aide des victimes sont assurés par le **Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)**.

Direction départementale de la cohésion sociale

Tél. : 01 82 52 47 33

E-mail : [ddcs-clav@paris.gouv.fr](mailto:ddcs-clav@paris.gouv.fr)

### **ACCUEIL, ORIENTATION ET PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'ATTENTATS À PARIS**

#### **Paris Aide aux Victimes (PAV)**

Permanences au 18, rue Poliveau - 75005 Paris

Tél. : 01 83 62 25 05 / 07 88 70 70 38

E-mail : [espaceinformatif.pav@gmail.com](mailto:espaceinformatif.pav@gmail.com)

Sur rendez-vous

### **Fédérations d'associations de victimes :**

#### **Fédération nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs (FENVAC)**

81, avenue de Villiers - 75017 Paris

Tél. : 01 40 04 96 87

Site : [www.federation@fenvac.org](mailto:www.federation@fenvac.org)

Missions d'accompagnement et de défense des victimes

#### **Association française des Victimes du Terrorisme (AFVT)**

5, bd Péreire - 75017 Paris

Tél. : 01 84 79 10 10

Site : [www.contact@afvt.org](mailto:www.contact@afvt.org)

Soutenir, orienter et accompagner les victimes du terrorisme

# STRUCTURES PARISIENNES PAR TYPE DE DÉMARCHES

## DÉPOSER PLAINTE

### Le dépôt de plainte auprès des services de police

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

**En priorité au commissariat central de l'arrondissement 24h/24 - 7j/7** ou selon les arrondissements :

- au Service de l'Accueil et de l'Investigation de Proximité (SAIP) ou
- dans un Groupe d'Accueil et de Plainte (GAP)

Les victimes des faits les plus graves doivent déposer plainte dans l'un des trois districts de police judiciaire parisiens :

- viol ou autres agressions sexuelles accompagnées de violence
- vol à main armée (arme à feu) ;
- vol à la fausse qualité (vol consistant à s'introduire chez quelqu'un sous une fausse qualité) ;
- cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 50 000€.

#### En outre les victimes peuvent bénéficier de l'assistance :

- d'un psychologue dans six commissariats parisiens : 11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements ;
- d'un intervenant social dans sept commissariats parisiens : 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> arrondissements .

#### Des Brigades Locales de Protection de la Famille (BLPF) ont été créées dans chaque commissariat

Ces brigades ont pour vocation l'accompagnement de victimes de violences intra-familiales tout au long de leur parcours au sein des services de police. Ces unités sont les interlocutrices privilégiées des magistrats et des partenaires institutionnels, pour ce qui concerne :

- les enfants et leur environnement (familial, scolaire) ;
- les victimes de violences conjugales ;
- les parents victimes de violence de la part de leurs enfants ;
- les personnes âgées victimes de violence de la part de membres de leur famille.

### Le dépôt de plainte par courrier auprès du procureur de la République

Si la victime ne porte pas plainte au commissariat de police, elle peut adresser directement un courrier au procureur de la République, en joignant à sa plainte les justificatifs du préjudice subi (certificats médicaux, factures...).

Le dépôt de plainte au commissariat est à privilégier.

#### Contact :

M. le Procureur de la République  
Tribunal de Paris - Parvis du Tribunal de Paris  
75 859 PARIS Cedex 17  
Téléphone : 01 44 32 51 51

#### Modèle de plainte par courrier :

Nom - Prénom  
Adresse

Date

Monsieur le Procureur  
de la République de Paris  
Tribunal de Paris  
Parvis du Tribunal de Paris  
75 859 PARIS Cedex 17

Monsieur le Procureur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

(Exposez ici les faits constatés dont vous avez été ou êtes victime avec le maximum de détails, le lieu, ainsi que la date à laquelle ils se sont produits).

En conséquence, je porte plainte contre "X" (ou le nom de la personne et ses coordonnées si vous les connaissez), pour

(Citez ici l'infraction dont vous avez été victime, exemple : agression, vol, escroquerie, harcèlement, etc.).

Recevez, Monsieur le Procureur, l'assurance de mes sentiments distingués.

#### Quels conseils donner à la victime ?

Avant le dépôt de plainte, rassembler avec soin tous les éléments de preuve relatifs à son affaire : photocopie de courrier, message SMS, nom et adresse des témoins, objets, habits ou papiers détruits ou arrachés, etc.

Rappeler à la victime qui souhaite déposer plainte par courrier que celle-ci donnera lieu le plus souvent à une enquête de police. La victime sera donc entendue par les services de police.

#### ►► Bénéficier d'une aide dans les démarches administratives :

En cas d'infraction pénale et si la personne présente une fragilité particulière (âge, handicap, confusion, etc.), vous pouvez lui conseiller de contacter la Mission Accompagnement et Protection (MAP) de la Ville de Paris au 01 42 76 77 77, qui, après le dépôt de plainte pour vol, pourra l'aider à effectuer les démarches administratives utiles pour le remplacement des documents volés, l'opposition aux moyens de paiement volés et éviter une surfacturation d'un serrurier en cas de vols des clés du domicile.

## BÉNÉFICIER D'UN EXAMEN MÉDICO-LÉGAL

### Unité Médico-Judiciaire (UMJ) - Hôtel Dieu

1, place du Parvis Notre Dame - 75004 Paris

Tél. : 01 42 34 87 00

Examen médico-légal sur réquisition.

Accueil du public 24h/24 après prise de rendez-vous.

Examen médical des victimes, majeures et mineures, de coups et blessures, d'agression sexuelle.

### ►► Qu'est-ce que les UMJ ?

Lorsqu'une victime blessée dépose plainte au commissariat de police, la police lui remet une réquisition pour qu'elle soit examinée par un médecin légiste des UMJ (unités médico-judiciaires).

Cet examen a pour but d'établir le constat médico-légal des blessures physiques et de leur retentissement psychologique. Ce constat a une fonction uniquement judiciaire. Mais il est primordial pour la constitution de preuves recevables.

Après le passage aux UMJ, la victime doit remettre le constat médical aux services de police qui ont reçu la plainte.

Une réquisition d'un officier de police est nécessaire pour l'examen médico-légal.

## BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Le service social de proximité

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

## BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

22

### Toutes victimes

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)

Antenne sud : 01 45 88 18 00 sur rendez-vous

Antenne nord : 01 53 06 83 50 sur rendez-vous

#### Hôpital de l'Hôtel Dieu

1, place du Parvis Notre Dame - 75004 Paris

Tél. : 01 42 34 82 34 (Standard)

Consultations maltraitements et psycho traumatismes

#### Hôpital Bichat

46, rue Henri Huchard - 75018 Paris

Tél. : 01 40 25 82 63 sur rendez-vous

Consultations maltraitements et psycho traumatismes

#### Centre de thérapie familiale des Buttes Chaumont

20, rue du Rhin - 75019 Paris

Tél. : 01 42 40 03 39 sur rendez-vous

du lundi au vendredi de 10h00 à 19h30

Centre privé de prise en charge thérapeutique des victimes et auteurs de violences familiales et extra-familiales.

#### Centre de Psycho traumatisme - Institut de Victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

Le Centre du Psychotrauma est une unité de soins agréée spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes, d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatique. Il est géré par l'Institut de Victimologie, association loi 1901. C'est un centre de soins de secteur 1 conventionné avec la sécurité sociale.

### Pour les victimes majeures

Consultations maltraitements et psycho traumatismes sur rendez-vous uniquement

#### Hôpital Tenon

4, rue de la Chine - 75020 Paris

Tél. : 01 56 01 71 82

#### Hôpital Tarnier

9, rue d'Assas - 75006 PARIS

Tél. : 01 58 41 33 10 ou 12

Uniquement des consultations psycho traumatiques post catastrophe.

### Pour les victimes mineures

#### Pôle mineurs de l'association Paris Aide aux Victimes

12, rue Charles Fourier - 75013 Paris

Tél. : 01 45 88 18 00 sur rendez-vous

Consultations maltraitements et psycho traumatismes hospitalières

#### Hôpital Armand Trousseau

26, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris

Tél. : 01 44 73 54 13 ou Fax : 01 44 73 54 07

#### Hôpital Necker - Enfants malades

149, rue de Sèvres - 75015 Paris

Tél. : 01 44 49 45 61

TOUTES CES PERMANENCES SONT ANONYMES ET GRATUITES ET NON SECTORISÉES

## Les Maisons de justice et du droit (MDJ) de Paris

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

Ces structures reçoivent tous les Parisiens et ont pour missions principales :

- de permettre l'accès au droit : le droit du logement, le droit de la consommation, le droit des étrangers, le droit du travail, le droit pénal, le droit social, les discriminations et l'aide aux victimes, etc. ;
- de favoriser le règlement amiable des litiges ;
- d'assurer une présence judiciaire de proximité : les auteurs de petits délits y sont reçus par des délégués du Procureur de la République pour des rappels à la loi et des classements sous condition.

### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson-Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80

### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 45 22 23

### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40

## Permanences du barreau de Paris

### Avocat au service des victimes

(Cf. coordonnées des structures parisiennes - Barreau de Paris page 15)

### Bus Barreau de Paris Solidarité

Des avocats bénévoles tiennent des permanences à bord d'un bus (cf. structures de proximité des 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements)

### SOS Avocats, permanence téléphonique

Tél. : 0 825 39 33 00 (0,15 € la minute)  
Tous les jours du lundi au vendredi de 19h00 à 23h30

### Antenne des mineurs du barreau de Paris

Tribunal de Grande Instance de Paris  
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris  
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Consultation sur place ou par téléphone au 01 42 36 34 87 (Sans rendez-vous)  
E-mail : antennedesmineurs@avocatparis.org  
Elle accueille les mineurs, leur famille et les professionnels en lien avec les moins de 18 ans.

### Mairies d'arrondissement

Permanences d'avocats sur rendez-vous  
(cf. structures de proximité par arrondissements page 27)

## Les Point d'accès au droit (PAD) de Paris

Les Points d'accès au droit (PAD) sont des lieux d'accueil gratuit permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Les permanences sont gratuites, anonymes, confidentielles et accessibles sur rendez-vous (cf. structures de proximité par arrondissement page 27).

### Point d'Accès au Droit du 13<sup>e</sup>

33, boulevard Kellermann - 75013 Paris  
Tél. : 01 55 78 20 56

### Point d'Accès au Droit du 15<sup>e</sup>

22, rue de la Saida - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 30 68 60

### Point d'Accès au Droit du 18<sup>e</sup>

2, rue Suez - 75018 Paris  
Tél. : 01 53 41 86 60

### Point d'Accès au Droit du 19<sup>e</sup>

53, rue Compans - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 30

### Point d'Accès au Droit du 20<sup>e</sup>

18-20 rue Ramus - 75020 Paris  
Tél. : 01 53 27 37 40

### Point d'Accès au Droit des jeunes

CIDJ - 101 Quai Branly - 75015 Paris  
Tél. : 01 44 49 12 57

Pour les jeunes de moins de 30 ans habitant en Ile-de-France, entretiens gratuits, sans rendez-vous.

Les juristes : du mardi au vendredi de 14h00 à 17h30

Les avocats de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris : mercredi de 14h00 à 17h00

Le délégué du Défenseur des Droits (pour les victimes de discrimination) : jeudi de 14h00 à 17h00

## Les Relais d'accès au droit (RAD)

Des permanences gratuites de juristes sont proposées dans de nombreuses structures parisiennes : services sociaux, associations de lutte contre l'exclusion, etc.

Sur rendez-vous pris auprès de chaque structure.

Retrouvez l'ensemble des coordonnées de ces structures sur le Site : <https://www.paris.fr/aidejuridique>

## Autres permanences

Association Paris Aide aux Victimes

(Cf. coordonnées des structures parisiennes page 13)

►► Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site <https://www.paris.fr/aidejuridique>

## DEMANDER L'AIDE JURIDICTIONNELLE

L'aide juridictionnelle permet aux personnes disposant de ressources modestes de faire valoir leurs droits en justice. L'État prend alors à sa charge tout ou partie des honoraires d'avocats, frais d'huissier et d'expertise.

### Comment orienter les victimes ?

Inviter la victime à se procurer en mairie ou au tribunal, un formulaire de demande d'aide juridictionnelle avec la liste des justificatifs et un imprimé de déclaration de ressources.

La victime pourra être accompagnée lors de cette démarche par une association d'aide aux victimes.

### Où déposer la demande d'aide juridictionnelle ?

Le dépôt des dossiers s'effectue au BAJ du lundi au vendredi entre 9h00 et 12h00 ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

TGI de Paris - Bureau de l'Aide Juridictionnelle

1 quai de la Corse - 75194 Paris Cedex 04

*Déménagement vers avril 2018 au Tribunal de Paris -*

*Parvis du Tribunal - 75017 Paris.*

### ►► Où retirer un dossier d'aide juridictionnelle ?

#### **Bureau de l'Aide Juridictionnelle (BAJ)**

Tribunal de Paris

Parvis du Tribunal de Paris – 75859 Paris cedex 17

Tél. : 01 44 32 51 51

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Le samedi de 8h30 à 15h00

#### **Dans les Maisons de Justice et du Droit et les Points d'Accès au Droit**

(cf. structures de proximité par arrondissement page 27)

\*> Télécharger le dossier  
sur le site [www.vos-droits.justice.gouv.fr](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr)

## DEMANDER UNE INDEMNISATION DE SON PRÉJUDICE

24

### Avant l'audience

#### **Se constituer partie civile**

Cette démarche est nécessaire pour demander des dommages et intérêts à l'auteur de l'infraction. La victime peut se constituer partie civile à tout moment de la procédure, du dépôt de plainte jusqu'au procès :

- au commissariat de police de l'arrondissement (cf. structures de proximité par arrondissement page 27) ;
- auprès du procureur de la République ;
- auprès du juge d'instruction chargé de l'affaire ;
- le jour du procès, à l'audience.

#### **La Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI)**

Si la victime a subi une agression sexuelle ou physique grave ou si elle a été victime d'un vol, d'une escroquerie ou d'un abus de confiance, elle peut, sous certaines conditions, être indemnisée de son préjudice.

#### **Le SARVI**

Si la victime ne remplit pas les conditions d'indemnisation par la CIVI, le service d'assistance au recouvrement des dommages et intérêts pour les victimes d'infractions pénales (SARVI) peut être saisi par les victimes dans les deux mois suivant la décision définitive de condamnation.

### Comment orienter la victime ?

Inviter la victime à prendre contact avec l'association "Paris Aide aux Victimes". Cette association l'aidera à monter son dossier de demande d'indemnisation et assurera à la victime un suivi de sa demande.

#### **Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI)**

Tribunal de Paris - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 32 60 56

#### **Fond de garantie - SARVI**

75569 Paris CEDEX 12

#### **Association Paris Aide aux Victimes**

Antenne sud : 12, rue Charles Fourier - 75013 Paris

Tél. : 01 45 88 18 00 sur rendez-vous

Antenne nord : 22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 83 50 sur rendez-vous



## CONNAÎTRE LES SUITES DONNÉES À UNE AFFAIRE

### Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal de Paris

Ce service écoute, oriente les justiciables, et les informe du déroulement des procédures, soit à l'occasion de cas d'espèce, soit d'une façon plus générale à la seule fin de faciliter l'accès à la justice et d'en améliorer le fonctionnement.

Il propose une aide aux démarches : constitution de partie civile par lettre, demande d'aide juridictionnelle, saisine de l'avocat de permanence, etc.

### Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ)

Le service est chargé de l'accueil des particuliers et des avocats, concernant l'état de procédures pénales uniquement.

Ce service renseigne les victimes des suites qui ont été données à leur plainte.

#### Tribunal de Paris

Parvis du Tribunal de Paris – 75859 Paris cedex 17

Tél. : 01 44 32 51 51

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00

Le samedi de 8h30 à 15h00

## DEMANDER UN LOGEMENT

Si la victime se trouve en difficulté de logement ou d'hébergement, il lui est conseillé de déposer (ou d'actualiser) une demande de logement dans les points d'accueil de la Direction du logement et de l'habitat.

Cette démarche peut également être effectuée par courrier après téléchargement du formulaire de demande de logement sur le site **paris.fr**.

Tout dossier doit être accompagné des documents justificatifs de la situation de l'intéressée (identité, fiche de paye et avis d'impôt, certificat d'hébergement ou de domiciliation, livret de famille pour l'identité des enfants, copie d'une plainte éventuelle). Toutefois un dossier incomplet peut être enregistré puis complété ultérieurement.

**Pour une demande d'hébergement d'urgence, il sera conseillé de se rapprocher des services sociaux.**

#### **Des points d'accueil de la direction du logement et de l'habitat sont situés dans chaque mairie d'arrondissement**

Prendre rendez vous sur le site **paris.fr** pour déposer ou actualiser une demande de logement.

Cette demande de logement peut se déposer dans n'importe quel point d'accueil de la Direction du logement et de l'habitat d'arrondissement (pas liée au lieu de résidence).



# Coordonnées des structures de proximité par arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

45, place du Marché St Honoré - 75001 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et enquêtes de proximité

10, rue Pierre Lescot - 75001 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

#### Brigade des délégations et enquêtes de proximité

24, rue des bons Enfants - 75001 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

Consultation juridique gratuite d'avocats  
4, place du Louvre - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 50 75 01 (standard)  
Le jeudi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie.

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 53 71 63 35

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 1<sup>er</sup> arrondissement  
4, place du Louvre - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 50 76 40  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

### **Pour les femmes victimes de violences**

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)*

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

18, rue du Croissant

Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 83 40

E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

8, rue de la Banque - 75002 Paris

Tél. : 01 53 29 75 02 (standard)

Consultation juridique gratuite d'avocats

Le jeudi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 44 88 18 28

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales

accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis,

dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 2<sup>e</sup> arrondissement

11, rue Dussoubs - 75002 Paris

Tél. : 01 44 82 76 40

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

4 bis-6 rue aux Ours - 75003 Paris

Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24.

Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris

Tél. : 01 53 06 83 40

E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

2, rue Eugène Spuller - 75003 Paris

Tél. : 01 53 01 75 62 / 61

Consultation juridique gratuite d'avocats

Le jeudi et le vendredi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 42 76 13 58

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 3<sup>e</sup> arrondissement

2, rue Eugène Spuller - 75003 Paris

Tél. : 01 53 01 76 75

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

27, boulevard Bourdon - 75004 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Hôpital de l'Hôtel Dieu

Consultations maltraitance et psycho traumatismes  
1, place du Parvis Notre Dame - 75004 Paris  
Tél. : 01 42 34 82 34 (standard)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

2, place Baudoyer - 75004 Paris  
Tél. : 01 44 54 75 80  
Consultation juridique gratuite d'avocats  
Le jeudi de 16h30 à 19h30 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 40 29 22 45

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 4<sup>e</sup> arrondissement  
2, place Baudoyer - 75004 Paris  
Tél. : 01 44 54 76 75  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00



### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Permanence d'associations de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ) Hôtel Dieu

1, place du Parvis Notre Dame - 75004 Paris

Tél. : 01 42 34 87 84

E-mail : asso.umj@htd.aphp.fr

Accueil du lundi au vendredi sans rendez-vous

PAV offre un primo accueil du lundi au vendredi.

Trois associations spécialisées y tiennent des permanences par demi-journées du lundi au vendredi :

- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
- MFPP : Mouvement Français pour le Planning Familial
- CFCV : Collectif Féministe Contre le Viol

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements

4, rue de la Montagne Sainte Geneviève - 75005 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24.  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 45 22 23  
E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)  
Consultation sur rendez-vous  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

21, place du Panthéon - 75005 Paris  
Tél. : 01 56 81 75 05 (standard)  
Information et consultations juridiques en mairie  
Consultation gratuite d'avocats  
Le mercredi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 44 41 51 83

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 5<sup>e</sup> arrondissement  
21, place du Panthéon - 75005 Paris  
Tél. : 01 56 81 74 00  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)  
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris  
Tél. : 01 83 64 72 01  
Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)  
Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi matin de 10h00 à 12h30  
Ecoute, information et orientation

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 60 93 20  
E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)  
Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements

4, rue de la Montagne Sainte Geneviève - 75005 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

78 rue Bonaparte - 75006 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 44 41 51 83

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 6<sup>e</sup> arrondissement  
78 rue Bonaparte - 75006 PARIS  
Tél. : 01 40 46 76 70  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 45 22 23  
E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)  
Consultation sur rendez-vous  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

78, rue Bonaparte - 75006 PARIS  
Tél. : 01 40 46 76 60  
Consultations juridiques par l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris  
Permanence le jeudi de 17h00 à 19h40, sur rendez-vous pris à l'accueil de la Mairie

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

7-9, rue Fabert - 75007 Paris

Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

10, rue Perronnet - 75007 Paris

Tél. : 34-30

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité Gros Caillou

6, rue Amélie - 75007 Paris

Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris

Tél. : 01 45 45 22 23

E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)

Consultation sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

#### Point d'Accès au Droit

22, rue de la Saida - 75015 Paris

Tél. : 01 45 30 68 60

E-Mail : [pad15.courriel@orange.fr](mailto:pad15.courriel@orange.fr)

Accueil le lundi de 14h00 à 17h30, mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 19h30, le vendredi de 14h00 à 17h30

Consultation sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

116, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. : 01 53 58 75 60

Consultation juridique gratuite d'avocats

Le jeudi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 45 49 67 70

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 7<sup>e</sup> arrondissement

116, rue de Grenelle - 75007 Paris

Tél. : 01 53 58 77 25

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

1, avenue du Général Eisenhower - 75008 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

1, rue de Lisbonne - 75008 Paris  
Tél. : 34-30

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

210, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Ligue Française pour la Santé Mentale

11, rue Tronchet - 75008 Paris  
Tél. : 01 42 66 20 70  
E-mail : [contact@lfsm.org](mailto:contact@lfsm.org)  
Site : [www.lfsm.org](http://www.lfsm.org)  
Consultations pour les victimes et auteurs de violences, sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

3, rue de Lisbonne - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 90 75 98 (standard)  
Consultation juridique gratuite d'avocats  
Le lundi de 16h30 à 18h40 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie (par téléphone ou sur place)

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 53 77 62 68

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 8<sup>e</sup> arrondissement  
3, rue de Lisbonne - 75008 Paris  
Tél. : 01 44 90 76 54  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### **Pour les femmes victimes de violences**

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)*

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

14 bis, rue Chauchat - 75009 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

5, rue de Parme - 75009 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

21, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

6, rue Drouot - 75009 Paris  
Tél. : 01 71 37 75 09 ou 76 77 ou 76 78  
Consultation juridique gratuite d'avocats  
Le jeudi de 16h00 à 19h00 sur rendez-vous pris le jeudi précédent  
(par téléphone ou sur place)  
Porte D, 1<sup>er</sup> étage, bureau 109

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 49 70 82 71

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 9<sup>e</sup> arrondissement  
6, rue Drouot - 75009 Paris  
Tél. : 01 71 37 73 00  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels



### **Pour les femmes victimes de violences**

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)*

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

26, rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

14, rue de Nancy - 75010 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24 14

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

45, rue de Chabrol - 75010 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

Consultations juridiques gratuites d'avocats  
72, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 72 11 42 à partir de 8h30  
Le vendredi de 16h30 à 19h30 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 48 03 89 26

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 10<sup>e</sup> arrondissement  
23 bis, rue Bichat - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 72 23 23  
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

#### Le Service d'Ecoute Psychologique Parents- Enfants D.W Winnicott - Olga Spitzer

9, cours des Petites Ecuries - 75010 Paris  
Tél. : 01 42 46 66 77  
Permanence téléphonique anonyme et gratuite  
Accueil sur place sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h30 à 18 h30

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **ACORT - Groupe femmes de Turquie**

2 bis, rue Bouchardon - 75010 Paris

Tél. : 01 42 01 12 60 ou 01 42 01 02 86

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD 10 sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 11<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

12-14, passage Charles Dallery - 75011 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

#### Commissariat central d'arrondissement

12-14, passage Charles Dallery - 75011 Paris  
Tél. : 01 53 36 25 69 / 07 77 81 01 07 sur rendez-vous  
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

Place Léon Blum - 75011 Paris  
Tél. : 01 53 27 12 14 / 15 / 16  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Le lundi et le jeudi de 17h00 à 20h00, sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie ou par téléphone

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 53 36 26 11

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 11<sup>e</sup> arrondissement  
130, avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris  
Tél. : 01 53 36 51 00 (standard)  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### **Pour les femmes victimes de violences**

*(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)*

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD10 sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 12<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

80, avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité -Bercy

22, rue Antoine-Julien Hénard - 75012 Paris  
Tél. : 34-30

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

Quinze-vingt - Gare de Lyon  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

130 avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 68 12 12  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Le lundi et le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 16h00 à 19h00  
sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 44 87 50 18

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 12<sup>e</sup> arrondissement  
108, avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 68 62 00  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

#### Hôpital Armand Trousseau - Unité d'accueil des jeunes victimes

26, avenue Docteur Arnold Netter - 75012 Paris  
Tél. : 01 44 73 54 13  
E-mail : [uajv@enfant@trs.aphp.fr](mailto:uajv@enfant@trs.aphp.fr)  
Consultation médicale, psychologique et sociale destinée  
aux enfants de moins de 18 ans en situation de risque ou de  
maltraitance avérée  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés)  
Sur rendez-vous uniquement

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Femmes Solidaires**

3-5, rue d'Aligre - 75012 Paris

Tél. : 01 40 01 90 90

Par téléphone du mardi au vendredi de 10h00 à 17h00 et sur rendez-vous jeudi et vendredi

E-mail : [femmes.solidaires@wanadoo.fr](mailto:femmes.solidaires@wanadoo.fr)

Site : [www.femmes-solidaires.org](http://www.femmes-solidaires.org)

Accompagnement, accueil et information des femmes victimes de violences (violences conjugales, harcèlement, mariage forcé, etc.) ; Orientation vers des spécialistes du droit.

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD 10 sur rendez-vous

Mercredi de 9h30 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 13<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat d'arrondissement

144 Boulevard de l'Hopital - 75013 Paris  
Tél. : 34 30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

Bibliothèque nationale de France  
160, avenue de France - 75013 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 45 22 23  
E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à -17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Point d'Accès au Droit

33, boulevard Kellermann - 75013 Paris  
Tél. : 01 55 78 20 56  
E-mail : [pad13.paris@orange.fr](mailto:pad13.paris@orange.fr)  
Consultations sur rendez-vous :  
Le lundi de 14h00 à 17h00  
Le mardi et le mercredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00  
Le vendredi de 9h30 à 12h30

#### Bus du Barreau de Paris Solidarité

19, avenue de Choisy - 75013 Paris  
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous  
Chaque lundi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

1, place d'Italie - 75013 Paris  
Tél. : 01 44 08 14 54 /55 /56 (accueil)  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Les mardis et jeudis de 16h45 à 19h45 sur rendez-vous  
Prise de rendez-vous dès le mardi 9h pour la semaine suivante

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 40 19 03 79

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service Social de proximité :

Centre d'action sociale du 13<sup>e</sup> arrondissement  
163, avenue d'Italie - 75013 Paris  
Tél. : 01 71 28 26 00  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
146, boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris  
Tél. : 01 44 08 12 70  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

#### Pôle mineurs de Paris Aide aux Victimes

12, rue Charles Fourier - 75013 Paris  
Tél. : 01 45 88 18 00 (sur rendez-vous et après dépôt de plainte)

#### Centre Alfred Binet

76, avenue Edison - 75013 Paris  
Tél. : 01 40 77 43 40.  
E-mail : [centreAlfred.Binet@asm13.org](mailto:centreAlfred.Binet@asm13.org)  
Accueil psychothérapeutique pour enfants et adolescents  
Lundi, Mardi et Jeudi du 9h00 à 19h30  
Mercredi et Vendredi du 9h00 à 18h30. Samedi du 8h30 à 13h00  
Tous les jours sur rendez-vous



### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### **ALLO Enfance en Danger**

Tél. : **119** (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "**39 19**" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Mairie d'arrondissement - « Point Femmes »**

1, place d'Italie - 75013 Paris

Tél. : 01 44 08 13 13

Permanences gratuites :

- Planning Familial sur les violences

- Fédération Nationale Solidarité Femmes sur les violences intra familiales

#### **Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD)**

1, place d'Italie - 75013 Paris

Tél. : 01 53 79 18 73

E-mail : [asfad@free.fr](mailto:asfad@free.fr)

Droit des femmes immigrées et issues de l'immigration, les mariages forcés

Sans rendez-vous

Mercredi de 9h00 à 12h00 (bureau A302)

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

Permanences au PAD 13 sur rendez-vous

Tél. : 01 55 78 20 56

Le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois de 14h00 à 17h00

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 14<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

114-116, avenue du Maine - 75014 Paris

Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Commissariat central d'arrondissement

114-116, avenue du Maine - 75014 Paris

Tél. : 01 53 74 11 35/07

Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ ou un intervenant social sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris

Tél. : 01 43 80 44 40

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous

Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris

Tél. : 01 45 45 22 23

E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à -17h00

Consultation sur rendez-vous

#### Bus du Barreau de Paris Solidarité

4, avenue Marc Sangnier - 75014 Paris

E-mail : [contact@barreausolidarite.org](mailto:contact@barreausolidarite.org)

Consultations juridiques gratuites d'avocats

sans rendez-vous

Chaque mercredi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00

Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Mairie d'arrondissement

2, place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

Tél. : 01 53 90 67 14

Consultations juridiques gratuites d'avocats

Les lundis et jeudis de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 53 74 11 24

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service Social de proximité

Centre d'action sociale du 14<sup>e</sup> arrondissement

12 rue Léonidas - 75014 Paris

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Possibilité de prendre rendez vous le jeudi de 16h00 à 19h00

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Mairie d'arrondissement - « Point Femmes »**

2, place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

Tél. : 01.53.90.67.24 – Sur rendez-vous

Permanence d'accueil, d'écoute et d'information dédiée aux femmes victimes de violences ou isolées socialement

Information, aide aux démarches, orientation

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

Permanences au PAD 13 sur rendez-vous

Tél. : 01 55 78 20 56

Le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois de 14h00 à 17h00

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 15<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

250, rue Vaugirard - 75015 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et enquêtes de proximité - Beaugrenelle

44, rue Linois - 75015 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
3<sup>e</sup> DPJ (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
114-116 avenue du Maine - 75014 Paris  
Tél. : 01 53 74 12 06

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Commissariat central d'arrondissement

250, rue Vaugirard - 75015 Paris  
Tél. : 01 53 68 82 49 / 81 48  
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ ou un intervenant social sur rendez vous

#### Association Paris aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 45 22 23  
E-Mail : [mjd-paris-sud@justice.fr](mailto:mjd-paris-sud@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à -17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

31, rue Péclet - 75015 Paris  
Tél. : 01 55 76 75 59  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Le mardi de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

#### Point d'Accès au Droit

22, rue de la Saïda - 75015 Paris  
Tél. : 01 45 30 68 60  
E-mail : [pad15.courriel@orange.fr](mailto:pad15.courriel@orange.fr)  
Accueil le lundi de 14h00 à 17h30, mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 13h00 puis de 14h00 à 19h30, le vendredi de 14h00 à 17h30  
Consultation sur rendez-vous

#### Point d'Accès au Droit des jeunes

CIDJ - 101 Quai Branly - 75015 Paris  
Tél. : 01 44 49 12 57  
Consultations juridiques gratuites et confidentielles par des avocats et des juristes, sans rendez-vous (cf. page 23)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 53 68 82 22

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service Social de proximité

Centre d'action sociale du 15<sup>e</sup> arrondissement  
14, rue Armand Moisant - 75015 Paris  
Tél. : 01 56 54 44 00  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

#### Hôpital Necker - enfants malades

149, rue de Sèvres - 75015 Paris  
Tél. : 01 44 49 45 61

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Association Elle's imagine'nt

8, rue Poirier de Narçay

75014 Paris

Tél. : 06 61 89 47 90

(uniquement pour les femmes qui ne disposent pas d'une messagerie)

E-mail : [accueil@ellesimagent.fr](mailto:accueil@ellesimagent.fr)

Site : [www.ellesimagent.fr](http://www.ellesimagent.fr)

Permanences d'accueil sans rendez-vous (se renseigner par E-mail).

Permanences d'accueil sur rendez-vous :

Le vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 13h00.

Permanences téléphoniques :

Le mardi de 11h00 à 14h00 et le jeudi de 13h00 à 16h00.

Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales dans leurs procédures juridiques, sociales et psychologiques.

#### Espace socioculturel La Sablière OCM-CEASIL

15, rue Georges Duhamel - 75015 Paris

Des psychologues accompagnent psychologiquement les femmes victimes de violences conjugales à se reconstruire en participant aux groupes de parole et en suivi individuel.

Groupes de parole :

- Tous les vendredis de 10h00 à 11h30

Permanences juridiques :

- Un vendredi sur 2 de 13h30 à 17h30

Groupes de parole :

Tous les samedis de 12h45 à 14h00

(Maison des associations du 15<sup>e</sup> - 22, rue de la Saïda - 75015 Paris)

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

Permanences à la MJD Paris sud

99 rue d'Alleray - 75015 Paris

Tél. : 01 45 45 22 23

Le lundi de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# 16<sup>e</sup> arrondissement

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

62, avenue Mozart - 75016 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

75, rue de la Faisanderie - 75016 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 et 24h/24

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité - Chaillot

4, rue du Bouquet de Longchamps - 75016 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

71, avenue Henri Martin - 75016 Paris  
Tél. : 01 40 72 19 80  
Accueil réservé exclusivement aux femmes en difficultés  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (le jeudi jusqu'à 19h30)  
Sur rendez-vous au rez-de-chaussée, à droite dans l'accueil  
Consultations juridiques gratuites d'avocats :  
Mardi de 17h00 à 20h00 salle Victor Hugo et bureau du RIF  
et samedi de 9h00 à 12h00 bureau du RIF  
Sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06.83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES (SUITE)

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 40 72 22 65

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service Social de proximité

Centre d'action sociale du 16<sup>e</sup> arrondissement  
71, avenue Henri Martin - 75016 Paris  
Tél. : 01 40 72 19 20  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

19-21, rue Truffaut - 75017 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
1<sup>ère</sup> DPJ (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>)  
46, boulevard Bessières - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 11 23 00

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

Le Centre du Psychotrauma est une unité de soins agréée spécialisée dans le traitement médico-psychologique des victimes d'agressions, de viols, d'accidents, de catastrophes, d'attentats et plus généralement de troubles post-traumatique. Il est géré par l'Institut de Victimologie, association loi 1901. C'est un centre de soins de secteur 1 conventionné avec la sécurité sociale.

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 44 90 37 60

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 17<sup>e</sup> arrondissement  
16-20, rue des Batignolles - 75017 Paris  
Tél. : 01 44 69 18 69  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Ouest

16-22, rue Jacques Kellner - 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 83 40  
E-mail : [mdj-paris-nord-ouest@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-ouest@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

16-20 rue des Batignolles - 75017 Paris  
Tél. : 01 44 69 17 00  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Le jeudi de 17h00 à 20h00, sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie

#### Bus Barreau de Paris Solidarité

Angle avenue de Clichy et bd Bessières - 75017 Paris  
A proximité du lycée Honoré de Balzac  
Tél. : 01 44 69 17 00  
Site : [www.barreausolidarite.org](http://www.barreausolidarite.org)  
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous  
Chaque jeudi de 17h00 à 20h00 (sauf jours fériés)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)

Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Tribunal de Paris

Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris  
Tél. : 01 44 32 51 51  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00  
et le samedi de 8 h 30 à 15 h 00.

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

#### Antenne des mineurs du Barreau de Paris

Tribunal de Paris  
Rdc du socle - Parvis du Tribunal de Paris - 75017 Paris  
Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00  
Consultation sur place (Sans rendez-vous)  
ou par téléphone au 01 42 36 34 87  
E-Mail : [antennesmineurs@avocatparis.org](mailto:antennesmineurs@avocatparis.org)



### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : "39 19" (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences à la MJD 17 sur rendez-vous

Lundi de 14h00 à 17h00

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

79, rue de Clignancourt - 75018 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

34, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert de 9h00 à 20h00

#### Brigade des délégations et des enquêtes de proximité

122, rue Marcadet - 75018 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

#### Service de l'Accueil et de l'Investigation de proximité

34, rue de la Goutte d'Or - 75018 Paris  
Tél. : 01 49 25 49 52 / 48 44  
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un  
intervenant social sur rendez-vous

#### Hôpital Bichat

Consultations maltraitances et psycho traumatismes  
46, rue Henri Huchard - 75018 Paris  
Tél. : 01 40 25 82 63 ou 01 40 25 80 80

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Point d'Accès au Droit

2, rue de Suez - 75018 Paris  
Tél. : 01 53 41 86 60  
E-mail : [contact.pad18@orange.fr](mailto:contact.pad18@orange.fr)  
Accueil sur rendez-vous le mardi, le mercredi et le vendredi de  
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
Le jeudi de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h30

#### Mairie d'arrondissement

1, place Jules Joffrin - 75018 Paris  
Tél. : 01 53 41 18 18  
- Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Tous les jours (sauf le jeudi) de 17h00 à 20h00  
sur rendez-vous pris à l'accueil le mardi précédent à 8h30  
- RIF 18 : 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 9h30 à 12h30  
sur rendez-vous  
- Maison des femmes : mardi de 14h00 à 17h00  
sur rendez-vous

#### Bus Barreau de Paris Solidarité

14, avenue de la Porte-de-Montmartre - 75018 Paris  
Site : [www.barreausolidarite.org](http://www.barreausolidarite.org)  
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous  
Chaque mardi de 17h00 à 20h00  
Permanences sans rendez-vous du droit des étrangers et du droit  
d'asile  
Vendredi de 14h 00 à 17 h 00  
Bus : avenue de la Porte d'Aubervilliers face à la rue Gaston  
Darboux (M<sup>o</sup> Porte de la Chapelle ou Crimée)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 49 25 48 37

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 18<sup>e</sup> arrondissement

115 bis, rue Ordener - 75018 Paris

Tél. : 01 53 09 11 10

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

49, rue Marx Dormoy - 75018 Paris

Tél. : 01 55 45 14 14

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)

Gratuit depuis tous les téléphones

Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : «39 19» (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 10h00 à 20h00

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Ecoute, information et orientation

Permanences à la mairie du 18<sup>e</sup>, sur rendez-vous tous les 2<sup>e</sup> mercredis du mois de 9h30 à 12h30

(prendre rendez-vous par téléphone ou à l'accueil de la mairie)

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

3-5, rue Erik Satie - 75019 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Site : [www.contact-police-population.fr](http://www.contact-police-population.fr)

#### Brigade des délégations et enquêtes de proximité

BDEP Flandre : 37, rue de Nantes - 75019 Paris - Tél. : 34-30  
BDEP Amérique : 14, rue Augustin Thierry - 75019 Paris - Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité, de cambriolage dont le préjudice est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

#### Commissariat central d'arrondissement

3-5, rue Erik Satie - 75019 Paris  
Tél. : 01 55 56 58 59 / 22  
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un intervenant social sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

#### Consultation pour les victimes de psychotraumatisme et de maltraitance (adultes)

20, rue du Rhin - 75019 Paris  
Tél. : 01 42 40 03 39  
Sur rendez-vous uniquement du lundi au vendredi de 19h00 à 19h30

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Point d'Accès au Droit

53, rue Compans - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 30  
E-mail : [pad19.courriel@gmail.com](mailto:pad19.courriel@gmail.com)  
Accueil lundi et vendredi de 13h00 à 17h30  
mardi et mercredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30  
jeudi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Mairie d'arrondissement

5-7, Place Armand Carrel - 75019 Paris  
Tél. : 01 44 52 28 90  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Du lundi et mardi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris à l'accueil le mardi précédent à partir de 9h00

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de la famille au commissariat au 01 55 56 58 28

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 19<sup>e</sup> arrondissement  
17 rue Meynadier - 75019 Paris  
Tél. : 01 40 40 83 25  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
5, rue du Pré-Saint-Gervais - 75019 Paris  
Tél. : 01 40 40 31 40  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui garantit la confidentialité des appels

### Pour les femmes victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### Violences conjugales info

Tél. : «**39 19**» (numéro gratuit depuis un poste fixe)  
Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### Femmes de la Terre

2, rue de la Solidarité - 75019 Paris  
Tél. : 01 48 06 03 34  
Site : [www.femmesdelaterre.org](http://www.femmesdelaterre.org)  
Permanence en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence.  
Accueil uniquement sur rendez-vous pris lors de la permanence téléphonique le lundi de 14h00 à 18h00 et de 13h00 à 17h00

#### Libres terres de femmes

111, bd Mac Donald - 75019 Paris  
Tél. : 01 40 35 36 67 / 06 26 66 95 70  
E-mail : [ltdf@orange.fr](mailto:ltdf@orange.fr)  
Site : [www.ltdf.fr](http://www.ltdf.fr)  
Accueil, accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.  
Permanences sans rendez-vous : de lundi 14h00 à 18h00, mercredi de 9h00 à 13h00, jeudi de 14h00 à 20h00  
Sinon prendre rendez-vous auprès de l'association  
Permanence en Mairie :  
5-7, place Armand Carrel - 75019 Paris  
tous les lundis matins de 9 h 30 à 12 h00  
Permanence gratuite et sans rendez-vous, avec possibilité de faire garder les enfants à la halte-jeux Laumières (rez-de-chaussée de la mairie)

#### Espace 19

Prendre rendez vous avec :  
- une médiatrice socio-culturelle au 01 46 07 49 46  
(langues parlées : chinois, tamoul, langues d'Afrique de l'ouest, anglais etc.)  
- une conseillère conjugale et familiale au 06 04 57 79 68  
ou au 01 40 05 91 54

#### Permanences dans les centres sociaux et culturels suivants :

- 53 rue Riquet - 75019 Paris - Tél. : 01 53 26 89 00  
- 28 rue Bernard Tétu (tour J) - 75019 Paris - Tél. : 01 40 37 78 85  
- 20 rue Léon Giraud - 75019 Paris - Tél. : 01 42 38 00 05  
- 22 bis rue de Tanger - 75019 Paris - Tél. : 01 46 07 49 46  
Site : [www.espace19.org](http://www.espace19.org)

#### Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris  
Tél. : 01 83 64 72 01  
Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)  
Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi matin de 10h00 à 12h30  
Permanences au PAD 19 sur rendez-vous :  
Le jeudi de 9h30 à 12h30  
Ecoute, information et orientation

#### Planning Familial de Paris

10, rue Vivienne - 75002 Paris  
Tél. : 01 42 60 93 20  
E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)  
Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

## POUR TOUTE VICTIME (agression physique, vol,...)

### Déposer plainte

#### Commissariat central d'arrondissement

3-7, rue des Gatines - 75020 Paris  
Tél. : 34-30 Ouvert 7j/7 - 24h/24

#### Brigade des délégations et enquêtes de proximité

BDEP Charonne - 48, rue Saint Blaise - 75020 Paris  
Tél. : 34-30

Déposer plainte pour les victimes  
d'agressions sexuelles, de viol, de vol à main  
armée (arme à feu), de vol à la fausse qualité,  
de cambriolage dont le préjudice  
est évalué à plus de 80 000€  
2<sup>e</sup> DPJ (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
26-28 rue Louis Blanc - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 19 44 60

### Bénéficiaire d'un soutien psychologique et/ou social

#### Commissariat central d'arrondissement

3-7, rue des Gatines - 75020 Paris  
Tél. : 01 44 62 48 09 Ouvert 7j/7 - 24h/24  
Accueil, écoute et orientation par un psychologue et/ou un  
intervenant social, sur rendez-vous

#### Association Paris Aide aux victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83 50

#### Centre de Psychotrauma - Institut de victimologie

131, rue de Saussure - 75017 Paris  
Tél. : 01 43 80 44 40  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 sur rendez-vous  
Site : [www.institutdevictimologie.fr](http://www.institutdevictimologie.fr)

#### Consultations pour les victimes (adultes) de psychotraumatisme et de maltraitance

Hôpital Tenon - 4, rue de la Chine - 75020 Paris  
Tél. : 01 56 01 71 82 sur rendez-vous

### Bénéficiaire d'une information et/ou d'un conseil juridique

#### Maison de Justice et du Droit Paris Nord-Est

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - 75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 62 80  
E-mail : [mdj-paris-nord-est@justice.fr](mailto:mdj-paris-nord-est@justice.fr)  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00  
Consultation sur rendez-vous

#### Point d'Accès au Droit

118-20 rue Ramus - 75020 Paris  
Tél. : 01 53 27 37 40  
Accueil le lundi de 14h00 à 17h30, le mardi et le jeudi de 9h30 à  
12h30 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h30 et de  
14h00 à 19h30 et le vendredi de 9h30 à 12h30

#### Mairie d'arrondissement

6, Place Gambetta - 75020 Paris  
Tél. : 01 43 15 20 20  
Consultations juridiques gratuites d'avocats  
Le mardi et le mercredi de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous pris sur  
place à l'accueil le lundi dès 8h30

#### Bus Barreau de Paris Solidarité

6, rue Charles et Robert - 75020 Paris  
Métro : Porte de Montreuil  
Site : [www.barreausolidarite.org](http://www.barreausolidarite.org)  
Consultations juridiques gratuites d'avocats sans rendez-vous  
chaque samedi de 10h00 à 13h00 (sauf jours fériés)

#### Association Paris Aide aux Victimes

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 15)  
Antenne sud : 01 45 88 18 00  
Antenne nord : 01 53 06 83.50

## POUR LES MINEURS ET LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

### Déposer plainte à la police

→ Voir la rubrique ci-dessus

Contactez la brigade locale de protection de  
la famille au commissariat au 01 44 62 48 96

### Services sociaux (selon le domicile de la victime)

#### Service social de proximité

Centre d'action sociale du 20<sup>e</sup> arrondissement  
62-66, rue Surrmelin - 75020 Paris  
Tél. : 01 40 31 35 55  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00  
45, rue Stendhal - 75020 Paris  
Tél. : 01 40 33 72 00  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

### Pour les enfants victimes de violences

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 19)

#### ALLO Enfance en Danger

Tél. : 119 (24h/24 - 7j/7)  
Gratuit depuis tous les téléphones  
Site : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)  
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger  
qui garantit la confidentialité des appels

### **Pour les femmes victimes de violences**

(cf. coordonnées des structures parisiennes page 16)

#### **Violences conjugales info**

Tél. : «39 19» (numéro gratuit depuis un poste fixe)

Numéro d'appel pour les victimes de violences conjugales accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 22h00 et les samedis, dimanches et jours fériés de 9h00 à 18h00

#### **Halte Aide Femmes Battues - Espace Solidarité**

17, rue Mendelssohn - 75020 Paris - Tél. : 01 43 48 18 66

Le lundi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h30

Les mardi et mercredi de 14h00 à 18h30

Le vendredi de 14h00 à 18h00

E-mail : espace.solidarite@hafb-asso.com

#### **Groupe des Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS)**

51, avenue Gambetta - 75020 Paris

Tél. : 01 43 48 10 87 ou Fax: 01 43 48 00 73

Du lundi au vendredi - Accueil sur rendez-vous

Site : [www.federationgams.org](http://www.federationgams.org)

#### **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF)**

17, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris

Tél. : 01 83 64 72 01

Site : [www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com)

Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi matin de 10h00 à 12h30

Permanences au PAD 20 sur rendez-vous

Le vendredi de 9h30 à 12h30

Ecoute, information et orientation

#### **Planning Familial de Paris**

10, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél. : 01 42 60 93 20

E-mail : [mfpf75@wanadoo.fr](mailto:mfpf75@wanadoo.fr)

Site : [www.paris.planning-familial.org](http://www.paris.planning-familial.org)

# GLOSSAIRE

**Brigades locales de protection de la famille (BLPF) :**

Service présent dans chacun des commissariats centraux, il accompagne les victimes de violences intra-familiales et des personnes vulnérables tout au long de leur parcours au sein des services de police.

**Brigade de protection des mineurs (BPM) :**

Ce service central de la préfecture de police a pour mission d'enquêter sur des infractions dont sont victimes des mineurs, qu'il s'agisse notamment d'agressions sexuelles ou de mauvais traitements.

**Brigade des délégations et des enquêtes de proximité (BDEP) :**

Ce service est chargé des instructions émanant des magistrats et des enquêtes simples.

**Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) :**

Elle est chargée d'examiner les demandes d'indemnisation des victimes de certaines infractions.

**District de police judiciaire (DPJ) :**

voir Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ).

**Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) :**

Direction de la préfecture de police chargée de la lutte contre la grande délinquance à Paris et dans les trois départements de la petite couronne. Elle est divisée en 3 districts (1<sup>ère</sup> DPJ, 2<sup>e</sup> DPJ, 3<sup>e</sup> DPJ).

**Groupe d'accueil et de plaintes (GAP) :**

Il s'agit d'une unité délocalisée du commissariat central de l'arrondissement. Les policiers de quartier exercent leurs missions au plus près de la population et peuvent prendre les dépôts de plaintes et de mains courantes.

**Intervenant social en commissariat (ISC) :**

Il accueille, écoute et oriente vers les services compétents toute personne se présentant au commissariat et ayant une difficulté sociale. Sept intervenants sociaux sont actuellement dans les commissariats du 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Incapacité totale de travail (ITT) :** (cf. page 9)**Maison de justice et du droit (MJD) :**

Elle permet à chacun de mieux connaître ses droits pour les faire valoir au quotidien. Des permanences juridiques y sont assurées quotidiennement.

**Point d'accès au droit (PAD) :**

Il s'agit d'un lieu d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

**Service de l'accueil et de l'investigation de proximité (SAIP) :**

Service présent dans chacun des commissariats centraux, chargé du traitement procédural des affaires judiciaires. Il peut accueillir le public 24h/24 pour les dépôts de plainte.

**Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions (SARVI) :**

Ce service s'adresse aux victimes qui ont subi de légers préjudices corporels ou certains dommages aux biens. Il peut aider une victime à recouvrer les dommages et intérêts alloués par le tribunal à l'issue d'un procès pénal.

**Service social de proximité (SSP) :**

Présent dans chaque arrondissement parisien, il a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les victimes. Il propose des accompagnements sociaux individuels et la mise en place d'actions sociales permettant l'accès au droit, contribuant au maintien dans le logement ou à l'accès à un hébergement d'urgence, etc.

**Unité médico-judiciaire (UMJ) :** (cf. page 9)**Vigie (préfecture de police) :**

Antenne de police située dans les gares permettant la prise de plainte des victimes d'infractions commises en gare ou pendant les trajets en métro ou RER.



## CONTACT

---

### **MAIRIE DE PARIS**

**Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection**  
**Département des actions préventives et des publics vulnérables**  
**E-mail : [DPSP-aideauxvictimes@paris.fr](mailto:DPSP-aideauxvictimes@paris.fr)**

